

2024/01

Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le
ID : 045-254502792-20240201-2024_01-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs 45640

Membres en exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL DU

30 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à 19 h 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Denis BISSONNIER.

Présents :
Sandillon : BISSONNIER Denis, BRIMBOEUF Francis
Darvoy : SALERNO Antonio, BOSCADOL Olivier
Férolles : DUPUIS David, SORET Rémi
Ouvrouer-les-Champs : GALLIOT Olivier

Absents excusés : Ouvrouer-les-Champs : PEIGNE Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. BRIMBOEUF Francis

Date de la Convocation : 22 janvier 2024

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les deux mois précédant le vote du budget, dès lors qu'une commune du groupement comptabilise plus de 3 500 habitants.

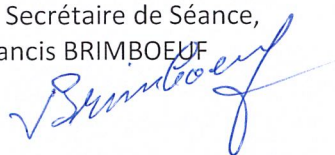
CONSIDERANT que la commune de Sandillon rentre dans ces critères,
CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
CONSIDERANT que ce rapport doit donner lieu à un débat,

A l'unanimité, le Comité Syndical, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

(Ci-après, le récapitulatif des points essentiels abordés au cours de ce débat).

Le Secrétaire de Séance,
Francis BRIMBOEUF



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture,
publication et mise en ligne le 01/02/2024

Sandillon, le 01 février 2024

Le Président,
Denis BISSONNIER



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET 2024

ANALYSE FINANCIERE 2023

Contexte

L'année 2023 est marquée par une forte augmentation des dépenses énergétiques (+ 37 %) et des matières premières nécessaires au fonctionnement et aux réparations des équipements, mais aussi par la forte indexation des contrats.

L'année 2024, reste soumise à cette forte pression. Aussi, il convient de prendre en compte ce paramètre dans les prévisions budgétaires 2024.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2023 (en euros HT)

Définies par rapport aux dépenses mandatées au 13/01/2023, elles seront validées avant le vote du compte administratif 2021 en regard du Compte de Gestion du comptable du Trésor Public.

Avec un total de **260 208 €**, les dépenses réelles de fonctionnement, comprenant les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante et les charges financières, ont augmenté de 52 020 € en 2023, soit environ 25 % par rapport à 2022.

Précisions :

Les charges à caractère général, constituées de l'ensemble des achats effectués par le S.I.A, sont en hausse de 42 %. L'évolution de ce poste de dépenses est directement liée aux frais d'intervention des entreprises extérieures pour la réparation des équipements, au fonctionnement du service d'astreinte, à la fréquence d'approvisionnement en réactifs et au tarif de l'énergie.

Cette année l'augmentation importante du coût de l'électricité (+ 20 000 €) impacte fortement le montant des frais de fonctionnement.

Les charges de personnel ont augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente.

Les charges de gestion courante couvrant l'indemnité de l'élu et la redevance SICTOM sont stables.

Les charges financières sont quasiment nulles, l'emprunt est à échéance en 2024.

Le solde d'exécution prévisionnel de la section de fonctionnement 2023, sera déficitaire de 45 552 €.

Ce dernier, cumulé avec l'excédent antérieur (79 801.63 €), sera reporté en 2024 pour un total excédentaire de **34 249 €**.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2023 (en euros HT)

Sur l'année 2023 (compte administratif provisoire), il a été réalisé pour **61 033.80 € HT** de dépenses pour le renouvellement des équipements :

Darvoy : renouvellement des 2 pompes	5 635 €
Vis de convoyage des boues : changement du motoréducteur	1 876 €
Bassin d'aérobic : installation d'une potence	10 787 €
Pompe à chlorure ferrique	1 063 €
Remise en état du malaxeur à chaux	4 721 €
Sandillon : réhabilitation du poste DIP	27 451 €
Revêtement en résine sur dalle en béton (zone dégrilleur)	9 500 €

RESTES A REALISER 2023

Les dépenses reportées en restes à réaliser correspondent aux engagements non réalisés en 2023. Elles seront inscrites en crédits reportés sur le budget 2024.

Elles concernent :

- **Le dévoiement de la canalisation en Loire pour l'aménagement de la déviation de la RD 921 (route de Sandillon à Darvoy)**

Elles s'élèvent à :

- En dépenses : 155 411 € Travaux de l'entreprise CHARIER
- En recettes : 155 411 € Indemnisation du Conseil Départemental du Loiret

Le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement) est positif. Il s'élève à 3 618.85 €. Ce dernier, cumulé avec l'excédent antérieur (143 984.30 €), sera reporté en 2024 pour un total excédentaire de **147 603 €**.

POINT SUR LA DETTE

Le remboursement de la dette en 2023 s'est élevé à **870.24 €** (intérêts inclus).

En 2024, la charge de la dette s'élèvera à 217.56 €. L'emprunt auprès du Crédit Agricole s'achèvera. Le Syndicat sera complètement désendetté.

Cette situation financière favorable peut offrir au syndicat des possibilités de recourir à l'emprunt (pour financer des projets d'investissement uniquement).

LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES EN 2023

En 2023, les participations des communes membres se sont élevées à 280 000 €.

PERSPECTIVES POUR 2024

LES PREVISIONS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Charges de fonctionnement des stations

En 2024, le contexte financier reste incertain. Les dépenses seront contraintes par le poids de l'inflation qui devrait persister.

Le chapitre des dépenses à caractère général retrace les dépenses de l'activité courante de la collectivité. Il est le chapitre le plus impacté par les révisions et la hausse des prix sur les biens et les services.

Aussi, les prévisions de dépenses d'exploitation seront égales à minima aux dépenses réelles résultant du compte administratif 2023, augmentée de 20 %, soit environ 210 000 € HT.

Comme les années précédentes, le syndicat veillera à maintenir en bon état de fonctionnement les installations en privilégiant la maintenance préventive. Par ailleurs, un effort d'optimisation et d'économie sera poursuivi en travaillant sur les consommations électriques.

En 2024, pour répondre à une demande de la Police de l'Eau, une analyse du risque de défaillance sera réalisée sur l'ensemble des installations en lien avec la station d'épuration de Sandillon pour 13 508 € HT.

Charges de personnel

La masse salariale progresse légèrement chaque année en raison des déroulements de carrière, notamment des avancements mécaniques d'échelons liés à l'ancienneté, des avancements de grade par ancienneté ou par concours et de la promotion interne.

En 2024, les deux agents du syndicat bénéficient d'un avancement de grade. Et le point d'indice est augmenté de 5 points au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des agents publics.

Pour mémoire, la durée du travail est fixée, conformément à la réglementation, à 1 607 h par an pour un temps complet.

LES PREVISIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Devis en en cours pour l'installation des nouveaux équipements destinés à améliorer la performance des installations :

- Nouveau système de pompe gaveuse malaxeuse des boues
- Installation d'une sonde redox pour la régulation de l'aération dans les bassins (grande consommatrice d'énergie)
- Changement d'une pompe sur le poste de l'Ousson à Ouvrouer

Possibilité de financement soit :

- Par autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.
- Par emprunt
- Par un mixte des 2 possibilités

LES PREVISIONS DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Les participations des communes sont les seules recettes du syndicat. Elles sont calculées au prorata de la population des communes membres (recensement source INSEE).

Elles doivent permettre de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement mais aussi de dégager un excédent qui permet d'abonder la section d'investissement en recettes (autofinancement).

L'excédent de fonctionnement dégagé par l'augmentation régulière des participations permet de financer l'entretien des installations mais également de dégager suffisamment d'autofinancement pour investir dans le renouvellement des équipements.

Aussi, il convient de veiller à ce que la collectivité conserve une capacité d'autofinancement suffisante.

En 2023, l'excédent de fonctionnement cumulé était de 79 801.63 €.

Avec les hausses de prix sur l'énergie et les matières premières en 2023, il sera nettement en baisse en 2024, soit environ 34 249 €.

Afin de maintenir une réserve excédentaire en fonctionnement et pour faire face à l'incertitude concernant les prix des fournitures en 2024, il est proposé une augmentation des participations à hauteur de 320 000 € hors taxes.

LES PREVISIONS DE RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Les recettes d'investissement permettent de financer les emprunts réalisés et de réaliser de nouveaux investissements.

Les principales recettes sont :

- le virement de la section de fonctionnement (autofinancement)
- les dotations, et fonds divers (virement au 1068, c'est-à-dire les réserves)
- les subventions le cas échéant (étude d'incidence si éligible)

Les membres du Comité Syndical sont invités à débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Et à prendre acte de la tenue de ce débat.

RESUME DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Pour le budget prévisionnel 2024, le Comité Syndical retient l'hypothèse d'un montant de participations égal à 280 000 € HT, avec une possibilité de recours à l'emprunt pour financer des investissements.

2024/02

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Sandillon, Darvoy, Férolles, Ouvrouer-les-Champs 45640

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 045-254502792-20240201-2024_02-DE



Membres en exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL DU

30 JANVIER 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à 18 h 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Denis BISSONNIER**.*

Présents :
Sandillon : BISSONNIER Denis, BRIMBOEUF Francis
Darvoy : SALERNO Antonio, BOSCAD Olivier
Férolles : DUPUIS David, SORET Rémi
Ouvrouer-les-Champs : GALLIOT Olivier

Absents excusés : Ouvrouer-les-Champs : PEIGNE Jean-Marc

Secrétaire de séance : M. BRIMBOEUF Francis

Date de la Convocation : 22 janvier 2024

PERSONNEL

Création d'un poste d'agent de maitrise
Modification et mise à jour du tableau des effectifs

VU la loi n° 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la réussite au concours d'agent de maitrise d'un agent du syndicat,
CONSIDERANT que les missions confiées à cet agent correspondent au grade d'avancement dont il peut bénéficier,
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la création du poste nécessaire à sa nomination,
CONSIDERANT l'avis favorable de principe émis par le Centre de Gestion du Loiret le 08/02/2023 pour toutes les suppressions de poste liées à une évolution de carrière

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'agent de maitrise au 01/02/2024 au tableau des effectifs
DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondant
DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs (voir annexe) en supprimant les postes non pourvus dont le maintien n'est pas nécessaire au fonctionnement du service :

- Agent technique de 2^{ème} classe
- Agent technique principal de 1^{ère} et 2^{ème} classe
- Rédacteur et rédacteur principal de 2^{ème} classe

Le secrétaire de séance,
Francis BRIMBOEUF

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication et mise en ligne le 1^{er} février 2024

Sandillon le : 01 février 2024
le Président,
D. BISSONNIER



2024/02

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 045-254502792-20240201-2024_02-DE



Date de la création de l'emploi	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
01/02/2024	Oui	Technique	C	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35 h	Pourvu
01/01/2024	Oui	Administratif	B	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	17.50 h	Pourvu